

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 16 février 2021, à 14 h**, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Noël Picard, Gaëtan Lalande, Gilles Payer et Raymond Bisson

Ont motivé leur absence : Monsieur Michel Longtin

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. AIRRL Reddition de comptes
4. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2021-02-19757 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 14 h.

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-02-19758 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. **AIRRL Reddition de comptes**

2021-02-19759
AIRRL Reddition de comptes

CONSIDÉRANT les travaux d'amélioration du chemin Tour-du-lac, de la rue Principale et du chemin du lac Gagnon Ouest financés par le programme *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la voirie locale du ministère des Transports du Québec exige une reddition de comptes après la réalisation des travaux routiers effectués dans le cadre du volet AIRRL du Programme d'aide à la voirie locale ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués aux segments 5-30, 5-31 et 5-33 sur le chemin du lac-Gagnon-Ouest ont été terminés avant le 31 décembre 2020 ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil attestent que les travaux effectués aux segments 5-30, 5-31 et 5-33 sur le chemin du lac-Gagnon-Ouest ont été terminés le 20 octobre 2020 tels que spécifié au certificat de réception provisoire ;

QUE soient acheminés à l'équipe de la voirie locale du ministère des Transports du Québec la reddition de comptes accompagnée du formulaire de reddition de compte, les factures, les décomptes progressifs ainsi que de tout autre document attestant des sommes dépensées, en plus d'un certificat de réception provisoire signé par un ingénieur.

Adoptée à l'unanimité

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-02-19760
Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 14 h 10.

Adoptée à l'unanimité

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec.-trés.